



TERRITOIRE BIO RÉCOMPENSÉ

Notre commune a reçu le label « Territoire BIO Engagé » qui valide le développement d'une agriculture biologique au service d'une alimentation saine et de la préservation de l'environnement sur notre territoire.

L'opération unique en France « Territoire BIO Engagé », lancée par l'interprofession bio régionale INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, distingue les collectivités territoriales qui ont atteint les objectifs fixés dans le cadre du Plan national Ambition Bio 2017 :

- 15 % de surface agricole cultivée en agriculture biologique
- et/ou 22 % de l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits BIO.

UNE DÉMARCHÉ D'OUVERTURE

« Territoire BIO Engagé » n'est pas un club fermé : « ce n'est pas un concours, mais un label », souligne Philippe Lassalle Saint-Jean, vice-président d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine qui souhaite que le plus grand nombre de collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine puissent revendiquer leur appartenance à ce label.

« Il existe des réussites en agriculture biologique sur les territoires. Nous voulons soutenir les collectivités engagées dans des démarches bio et nous appuyer sur ces exemples pour « essaimer » - au bon sens du terme - d'autres territoires BIO engagés ». L'interprofession bio régionale accompagne ces efforts et valide les données fournies.

Elle garantit que la collectivité qui postule remplit bien les objectifs. Elle l'accompagne également dans sa communication autour de cette distinction, en lui fournissant des outils spécifiques pour faire connaître ses efforts récompensés.

Protectrice de l'environnement, de la santé des hommes et facteur de la vitalité économique des territoires, l'Agriculture Biologique garantit une qualité liée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

« Territoire BIO Engagé » garantit le niveau de réussite d'une collectivité territoriale et de ses acteurs (agriculteurs et entreprises bio) dans son engagement pour développer ce mode de production.

LE PROUVER ET LE DIRE

Pour pouvoir afficher le label « Territoire BIO Engagé », une collectivité territoriale doit apporter la preuve qu'elle a atteint l'un des deux objectifs chiffrés par le plan national Ambition Bio 2017 ou les deux : 15 % de surface agricole cultivée en production biologique et/ou 22 % de l'approvisionnement des restaurations collectives en produits bio.

« Le Bio, bon pour la nature, bon pour nous », la formule de l'Agence Bio souligne les avantages que chacun de nous peut attendre de ce mode de production qui protège les sols et les ressources naturelles, mais aussi la santé des agriculteurs et des habitants d'un territoire. Les produits bio, de la production à la transformation, sont contrôlés par des organismes indépendants permettant d'attester le strict respect de la réglementation bio.



La région Nouvelle-Aquitaine compte 8 965 exploitations bio, 3 225 transformateurs et distributeurs bio. Sur ce territoire, les surfaces cultivées en bio représentent 377 825 hectares, soit 9,7 % de la surface agricole utile régionale. (Source : Chiffres 2022 - Agence Bio).

Retrouvez « Territoire BIO Engagé » et la liste des collectivités sur www.territoirebioengage.fr